



## Cigarette beedies droit?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si j'ai le droit d'acheter des beedies

(sans tabac ) sur internet:www.beedies.net et de me les faire livrer en France? Pour ma propre consommation et non pour la vente.

Quels risques j'encours si j'en achète?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour madame,

Je souhaiterai savoir si j'ai le droit d'acheter des beedies

(sans tabac ) sur internet: www.beedies.net et de me les faire livrer en France?

Juridiquement, à ma connaissance, les beedies ne sont pas interdits. Le problème, c'est que ces "cigarettes" ne sont pas taxées la plupart du temps, ce qui a pour conséquence que les importer sans payer la TVA est totalement illégal.

En effet, l'importation de cigarettes "détaxés" est une infraction pénale de contrebande sanctionnée par le paiement d'une amende égale à deux fois la valeur des objets saisis ainsi qu'une peine d'emprisonnement.

En outre, j'ai eu vent de mauvaises critiques adressées contre beedies.net.

A déconseiller donc.

Bien cordialement.